

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du quinze juin deux mil dix.

Convocation du Conseil Municipal, adressée individuellement à chaque conseiller, pour la tenue d'une séance ordinaire le vingt-quatre juin deux mil dix à dix-huit heures quinze minutes.

ORDRE DU JOUR

1. Attribution du marché pour la rénovation du réseau d'éclairage public rue du Donon – rue du Haut-Barr – rue d'Andlau et rue des Jardins
2. Attribution du marché restauration scolaire
3. Attribution du marché Mairie
4. Avenant au marché Passerelle
5. Avenant au marché requalification des espaces verts extérieurs
6. Tarifs communaux
7. Subvention à l'Association Alsace Alzheimer 67
8. Création de postes d'agents non titulaires
9. Opération jeunes « Bouge ton été »
10. Antenne SFR
11. Antenne Orange
12. Convention études assurances
13. Programme 2010-2012 de travaux de restauration des cours d'eau sur le territoire de la CUS

Le Maire
Eric AMIET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2010

Le jeudi vingt-quatre juin deux mil dix à dix-huit heures quinze minute s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Wolfisheim, sous la présidence de Monsieur Eric **AMIET**, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le quinze juin deux mil dix.

Sont présents :

- Mr Eric **AMIET**, Maire,
- Mme Marlise **JUNG**, Maire-Adjoint,
- Mr Michel **WARTEL**, Maire-Adjoint,
- Mme Marie-Laure **LAMOTHE**, Maire-Adjoint
- Mr Maurice **SAUM**, Maire-Adjoint,

Mr Olivier **ARNAZ**, Mr Jean-Luc **BROGER**, Mr Yves **FRIEDLIN**, Mr Christophe **FRIESE**, Mr Christophe **HODAPP**, Mme Christelle **HUSS**, Mr Christian **JACOB**, Mme Véronique **LAUTH**, Mr André **MEHN**, Mme Laurence **MEYER**, Mme Renée **PINGET-SUSTRANCK**, Mme Martine **ROSSIGNOL**, Mr Jean-Philippe **SCHOLL**, Mme Sylvie **SCHWARTZ**, Mme Elisabeth **WEBER**, Mme Patricia **WENDLING**, Mr Patrick **WOLFF**, membres.

Absents excusés : Mme Solange **AHNNE-LAMOUREUX** (procuration pour Mr Patrick **WOLFF**), Mme Evelyne **GINTER-MEHN** (procuration pour Mr Maurice **SAUM**), Mr Jean-Michel **MARY** (procuration pour Mme Christelle **HUSS**), Mr Laurent **SCHLICHTER** (procuration pour Mr Eric **AMIET**), membres.

Absente : Mme Claudine **FERNIQUE-LECOCQ**, membre.

Election du secrétaire

Conformément à l'article L. 2547-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur Olivier **ARNAZ** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Olivier **ARNAZ** déclare accepter ces fonctions.

Madame Virginie **MAFFIOLINI**, Directeur Général Des Services et Monsieur Jean-Pierre **HABER**, Directeur des Services Techniques assistent à la séance, sur prescription de M. le Maire, conformément à l'article L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

Ouverture de la séance

M. le Maire après appel nominal réalisé par Monsieur Olivier **ARNAZ** désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, constate que les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt-sept.

Le Maire déclare la séance ouverte à dix-huit heures quinze minutes pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour, qui a été porté à la connaissance du Conseil Municipal par lettre de convocation.

1) ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA RENOVIATION DU RESEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DU DONON – RUE DU HAUT-BARR – RUE D'ANDLAU ET RUE DES JARDINS

Le réseau d'éclairage public de la rue des Jardins est vétuste, présente des défauts électriques et les mâts supports sont fortement corrodés notamment au niveau de semelle.

Il est inscrit au programme d'investissement la rénovation et mise aux normes de ce réseau.

Les travaux de génie civil seront intégralement confiés à l'entreprise, tandis que les travaux d'électrification et de pose des candélabres seront réalisés en propre régie.

Par ailleurs, il est également prévu le remplacement et la mise aux normes du matériel d'éclairage public de la rue du Donon – Haut-Barr et d'Andlau.

La consultation menée conformément au Code des Marchés Publics sous forme de la procédure adaptée MAPA (article 28 du Code des Marchés Publics) a donné les résultats suivants :

Offres économiquement les plus avantageuses :

Lot n° 1 : Génie Civil

SIRS 3 rue des Charmes 67204 ACHENHEIM

Pour un montant H.T. de 14 502,75 € soit 17 345,29€ TTC

Lot n° 2 : fourniture de matériel mâts et luminaires

CGED/MATHELEC

pour un montant H.T. de 25 501 € soit 30 499,20 € TTC

Les crédits sont disponibles à l'article 21538 fonction 020 au budget primitif 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **approuve la réalisation des travaux de mise aux normes et de rénovation du réseau d'éclairage public rue des Jardins, et du remplacement du matériel de la rue du Donon – rue du Haut-Barr et d'Andlau,**
- **autorise le Maire à signer le marché public de travaux et de fournitures avec les entreprises retenues et tous documents s'y rapportant.**

2) ATTRIBUTION DU MARCHÉ RESTAURATION SCOLAIRE

Comme chaque année, une consultation en vue de la dévolution d'un marché à bons de commande pour la fourniture de repas aux écoles et accueil de loisirs en liaison froide a été organisée.

Une commission s'est réunie composée :

- du maire-adjoint chargée des affaires scolaires,
- de deux conseillères municipales membres de la commission affaires scolaires,
- d'un parent d'élève membre de la commission restauration scolaire
- du régisseur de recettes de la cantine/garderie.

Trois entreprises ont répondu :

- L'Alsacienne de Restauration (Schiltigheim)
Prix unique de 3.05 € TTC
- API Restauration (Colmar)
Prix unique de 3.80 € TTC
- DUPONT RESTAURATION (Strasbourg)
Prix unique de 3.06 € TTC

Dupont Restauration assure la prestation restauration depuis 2 ans, succédant à l'Alsacienne de Restauration, titulaire du marché pendant de nombreuses années.

La commission restauration/garderie, réunie deux fois cette année, était globalement satisfaite par rapport à la qualité et à la réactivité de Dupont Restauration suite aux remarques et réajustements demandés.

Une enquête de satisfaction menée auprès des enfants et des parents a révélé une satisfaction générale par rapport aux repas servis.

Les critères retenus par la commission étant le meilleur rapport qualité/prix, au vu des dossiers déposés et des prestations fournies par l'actuel prestataire, il a été décidé de reconduire le contrat avec la société Dupont Restauration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **dévoque le marché pour l'année scolaire 2010/2011 à la société DUPONT RESTAURATION présentant le meilleur rapport qualité/prix.**
- **autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant et tous documents s'y rapportant.**

3) ATTRIBUTION DU MARCHE MAIRIE

Sur l'exercice budgétaire 2010, il est prévu la rénovation des locaux administratifs du 1^{er} étage de la Mairie.

Ces travaux s'inscrivent d'une part dans la démarche de réorganisation des services, et d'autre part de rénovation et mise aux normes d'un équipement désuet et peu fonctionnel.

Les marchés de travaux sont allotés en 6 lots. Les travaux portant sur le lot courants faibles et forts, l'éclairage de sécurité et l'éclairage sont réalisés en propre régie.

Compte tenu de la contrainte d'occupation des lieux, le chantier est fractionné en 2 phases.

La consultation par marché à procédure adaptée (MAPA) engagée le 24 avril dernier a donné les résultats suivants :

Offres économiquement les plus avantageuses :

Lot n° 1 : plâtrerie – faux plafond

ALSACE PLAFONDS 4 rue Jacqueline Auriol 67120 ALTORF

Pour un montant HT de 3 922,93 € soit 4 691,82 € TTC

Lot n° 2 : climatisation

Sarl CLIM DIFFUSION 59 rue Saint Michel 67703 MONSWILLER

Pour un montant HT de 18 088,68 € soit 21 634,06 € TTC

Lot n° 3 : Revêtements de sols

LES PEINTURES REUNIES Sarl 3 rue Desaix 67450 MUNDOLSHEIM

Pour un montant HT de 5 754,00 € soit 6 881,78 € TTC

Lot n° 4 : Cloisons

Groupe CLESTRA HAUSERMAN 4 route de Paris 67202 WOLFISHEIM

Pour un montant HT de 15 850,00 € soit 18 956,60 € TTC

Lot n° 5 : Peinture

MHD SAS 3 impasse Joffre 67202 WOLFISHEIM

Pour un montant HT de 6 736,73 € soit 8 057,13 € TTC

Lot n° 6 : fourniture de luminaires
ZUMTOBEL 12 rue du 24 novembre 67120 DUTTLENHEIM
Pour un montant HT de 8 288,10 € soit 9 912,57 € TTC

Les crédits sont disponibles à l'article 21311 fonction 020 au budget primitif 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour et 1 abstention (Mr JACOB) :

- **approuve la réalisation des travaux de rénovation du 1^{er} étage de la Mairie,**
- **autorise le Maire à signer le marché public de travaux et de fournitures avec les entreprises retenues et tous documents s'y rapportant.**

4) AVENANT AU MARCHE PASSERELLE

Par délibération du 19 janvier 2010, le Conseil Municipal a approuvé les travaux de réhabilitation de la passerelle du Fort Kléber.

Lors du démontage de l'ancienne structure, il s'est avéré que des travaux complémentaires étaient nécessaires, à savoir :

- le remplacement des extrémités des profilés métalliques corrodés qui n'étaient pas prévus de remplacer initialement, car leur état n'était pas visible avant dépôt de l'ossature.
- le remplacement de la tôle du palier de l'escalier que l'état de corrosion interne a fait éclater en feuillets lors du sablage.

Ces prestations complémentaires s'élèvent à 2 430 €HT.

Les crédits sont disponibles à l'article 21318 fonction 820 au budget primitif 2010. Pour mémoire, un crédit de 115 000 € était inscrit pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **approuve les travaux complémentaires tels que décrits ci-dessus,**
- **autorise Mr le Maire à signer un avenant avec l'entreprise GTM titulaire du marché, portant le montant total du marché à 95 332,60 € HT (92 902,60 € montant du marché initial + 2 430 € avenant), soit 114 017,79 € TTC.**

5) AVENANT AU MARCHE REQUALIFICATION DES ESPACES VERTS EXTERIEURS

Par délibération du 19 janvier 2010, le Conseil Municipal a approuvé les travaux de requalification des espaces extérieurs du Fort Kléber.

Les travaux menés sur le site fortement dénivelé d'une emprise de 45 000 m² ont fait apparaître à l'avancement du chantier des besoins supplémentaires d'équipements de protection et de travaux de sécurisation, à savoir :

LOT 1 : intervention sur le peuplement forestier et aménagement global

montant initial du marché : 199 104,30 € HT soit 238 128,74 € TTC

- aménagement accès sud + réseau d'assainissement au bas de la rampe	: 4 810,00 € HT
- muret de soutènement du chemin de liaison entre 2 zones intérieures	: 1 500,00 € HT
- main courante escalier 70 marches	: 1 300,00 € HT
- liaison douve / espace intérieur par rampe + escalier + 60 ml de chemin	: 6 058,20 € HT
- clôture et délimitations zones accessibles au public	: 12 326,30 € HT
- semis type prairie humide 5900 m ² dans les douves	: 2 360,00 € HT
- réseau sec pour éclairage de façade	: 1 836,00 € HT
Soit au TOTAL pour l'avenant du lot 1	: 30 190,50 € HT

LOT 2 : serrurerie - métallerie

montant initial du marché : 21 734 € HT soit 25 993,86 € TTC

- fabrication et pose de 9 grilles métalliques supplémentaires et
condamnation de diverses portes en acier

: **2 367,00 € HT**

Les crédits sont disponibles à l'article 21318 fonction 820 au budget primitif 2010. Pour mémoire, un crédit de 400 000 € était inscrit pour cette opération. Avec les avenants, le total des 3 lots s'élève à 398 625,78 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour et 1 voix contre (Mr JACOB) :

- **approuve les travaux supplémentaires pour les lots 1 et 2 tels que décrits ci-dessus,**
- **autorise Mr le Maire à signer un avenant pour le lot 1 avec la SAS Thierry Muller espaces verts titulaire du marché, portant le montant total du marché à 229 294,80 € HT (199 104,30 € montant du marché initial + 30 190,50€ avenant), soit 274 236,58 € TTC.**
- **autorise Mr le Maire à signer un avenant pour le lot 2 avec l'entreprise Sols Industriels Français titulaire du marché, portant le montant total du marché à 24 101,00 € HT (21 734 € montant du marché initial + 2 367 € avenant), soit 28 824,79 € TTC.**

6) TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est amené à se prononcer sur les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} juillet 2010.

Il est prévu de procéder à des aménagements, des simplifications et/ou des mises à jour.

Les tarifs qui seront adoptés seront valables jusqu'à la prochaine délibération du Conseil Municipal.

<u>DEFINITION DES PRESTATIONS</u>	Tarifs
1) Mise à disposition du personnel communal Taux horaire de facture pour travaux divers et mise ou remise en état de la salle polyvalente par le personnel communal	40,00
2) Mise à disposition de véhicules communaux (Délibération de base : 22 décembre 1977 Taux ne comprenant pas la mise à disposition du chauffeur) Taux horaire pour tracteur avec ou sans remorque Taux horaire pour mini-tracteur avec ou sans remorque Location du broyeur (sans le tracteur)	13,40 13,40 15 €/jour
3) Droits de concessions de cimetière a) Concessions temporaires de 15 ans Tombe simple 2 x 1 m Tombe double 2 x 2 m	160,00 320,00
b) Concessions trentenaires Tombe simple 2 x 1 m Tombe double 2 x 2 m	320,00 640,00
c) Concessions cinquantenaires Tombe simple 2 x 1 m Tombe double 2 x 2 m	500,00 1 000,00
d) Emplacement cave-urne concession temporaire 15 ans concession temporaire 30 ans	300,00 158,60 317,20

DEFINITION DES PRESTATIONS	Tarifs
4) Redevance annuelle d'entretien des tombes (Délibération de base du 24 août 1966) a) Entretien simple sans aucune fourniture, comportant désherbage, ratissage et mise en forme Tombe simple en surface (2 x 1m) Tombe double en surface (2 x 2m)	46,40 71,00
b) Entretien avec plantation de fleurs Tombe simple en surface (2 x 1m) Tombe double en surface (2 x 2m)	103,00 163,00
5) Prise d'eau au cimetière communal (Délibération de base 10 février 1969) Redevance annuelle	16,50
6) Droit de place (Délibérations de base 19 décembre 1979 - 25 juin 1981 – 17 juin 2008) a) Droit de stationnement par stand ou véhicule de vente par jour b) Consommation électricité et eau par jour c) Droit de stationnement pour les cirques - Week-end de représentation – tout compris	12,40 16,50 30,00
7) Droit de reproduction par photocopieur (Délibération de base du 12/06/03) - format A4 (habitants de la commune) - format A4 (pour les gens de l'extérieur) - format A3 (habitants de la commune) - format A3 (pour les gens de l'extérieur) - associations de la commune (le papier des copies est à la charge des associations)	0,20 0,50 0,40 1,00 gratuit
8) Bornes parcellaires Prix de cession à la pièce	7,20
9) Location de maisonnettes/chalets - Location par maisonnette et par jour - Montage et démontage par maisonnette - Associations de Wolfisheim	35,00 60,00 gratuit

10) Mise à disposition de locaux, de mobilier et de matériel du centre sportif et culturel communal pour utilisations ponctuelles

DROIT DE LOCATION PAR UNITE DE FACTURATION

LOCAUX ET EQUIPEMENTS	UNITE DE FACTURATION	BENEFICIAIRES		
		Habitants de Wolfisheim	Associations /Entreprises de Wolfisheim	Extérieurs
A. TARIF GENERAL (électricité, gaz et eau compris)				
Foyer ou Petite Mairie sans cuisine	24h : de midi à midi vendredi 12h au lundi 12h.	75,00 130,00	75,00 130,00	150,00 260,00
Foyer ou Petite Mairie avec cuisine	24h : de midi à midi vendredi 12h au lundi 12h.	80,00 180,00	80,00 180,00	160,00 360,00
Salle polyvalente + Foyer	Forfait Week-End	350,00	350,00	700,00
Salle polyvalente + Foyer + Cuisine	Forfait Week-End	450,00	450,00	900,00
Podium et piste de danse		75,00	75,00	150,00
vaisselle, verrerie et couverts	Elément du couvert quel qu'il soit	0,10	Gratuit (casse payante)	pas louée
Foyer ou Petite Mairie sans cuisine pour AG ou autres réunions.	Durée d'occupation 6 h	50,00	gratuit	100,00

DEFINITION DES PRESTATIONS	Tarifs
11) Supplément pour utilisation de la sonorisation	20,00
12) Redevance d'occupation horaire pour l'utilisation des locaux du centre sportif et culturel	20,00
13) Droits de location occasionnelle des terrains de sports avec utilisation des vestiaires-douches ■ Terrain de football d'honneur ■ Terrain de football ouest	pas de location 150,00/match
14) Mise à disposition annuelle de la salle de réunion "Maxime Alexandre" au prorata des heures utilisées	50,00/H
15) Location de salles à l'Ecole Elémentaire et à l'Ecole Maternelle Location d'une salle de classe (activités pédagogiques diverses et complémentaires)	15,00/H
16) Redevance d'occupation de la salle polyvalente par une association extérieure, sur une saison sportive	6,00/H
17) Redevance annuelle d'occupation du sous-sol Ecole Primaire et de la salle multi activités au prorata des heures utilisées	50,00/H
18) Loyer trimestriel d'occupation d'un atelier au Fort Kléber	210,00
19) Location d'une travée de stockage de 84 m² (16x4) dans un hangar du Fort Kléber	672,00
20) Location du Square du Bœuf Rouge (journée)	100,00
21) Location de locaux ou espaces extérieurs au Fort Kléber pour tournage d'un court métrage ou d'un clip (le Conseil délégué au Maire le soin de fixer le tarif au cas par cas)	Minimum 150/jour

22) Restauration et Garderie scolaires

CANTINE		GARDERIE	
		Matin	Soir
Annuel : 34 semaines	5,50 €	1,00 €	2,00 €
Périodique :	5,60 €	1,00 €	2,00 €
Hebdomadaire : tous les repas sont facturés	6,00 €	1,50 €	2,50 €

- Retard de réservation hebdomadaire pour un repas ou une garderie : 5 € à chaque retard et pour chaque service.
- Enfants cherchés en retard, en dehors des horaires limites : 2,50 € à chaque dépassement.
- Garderie du midi pour enfants allergiques qui consomment leur propre repas : 2,50 € par jour.
- Droits d'entrée unique pour garderie et cantine, par famille : 15 € par année scolaire pour les habitants de Wolfisheim, doublé pour les extérieurs.

Toute personne ne respectant pas les conditions fixées sera exclue du service.

23) Ecole de musique

	TARIFS INTERNES PAR TRIMESTRE		TARIFS EXTERNES PAR TRIMESTRE	
	<i>Enfants</i>	<i>Adultes</i>	<i>Enfants</i>	<i>Adultes</i>
Jardin musical	60 €		120 €	
Pratique collective	50 €	50 €	100 €	100 €
Chorale de l'école de musique	30 €	30 €	60 €	60 €
Cycle traditionnel	120 €	135 €	240 €	270 €
Deuxième pratique collective	30 €	30 €	30 €	30 €

TARIFS

- Ces tarifs correspondent à un forfait garantissant 10 cours par trimestre, soit un total de 30 cours par an.
- Aucun cours n'est dispensé durant les congés scolaires et les jours fériés.
- Réduction de 10 % par trimestre est consentie à partir de la deuxième inscription dans une même famille, sur le tarif le moins élevé.
- Réduction de 20 % par trimestre est consentie à partir de la troisième inscription dans une même famille, sur le tarif le moins élevé.
- Un élève inscrit en cycle traditionnel a accès gratuitement à une pratique collective (orchestre des jeunes, chorale des adultes, ensemble de d'jembés, etc...).
- IL est possible de pratiquer une deuxième pratique collective moyennant un petit supplément (cf tableau ci-joint).
- Les élèves inscrits en I° et II° cycle traditionnel, doivent obligatoirement suivre les cours de solfège et une pratique collective.
- Les élèves inscrits en cycle traditionnel, ont accès gratuitement au solfège et à une pratique collective.
- Le cycle libre : Il est ouvert à tous les adultes et aux adolescents à partir de 14 ans. Il est également accessible à toutes les personnes ayant obtenu le diplôme de fin de cycle I de solfège. Le tarif est établi en fonction des disciplines choisies. Dans ce cas il faut noter que si l'on choisit de pratiquer seulement l'instrument sans le solfège, la tarification est celle du cycle traditionnel et la durée du cours passe à 45 min (une pratique collective gratuite).
- Le règlement se fait par trimestre, et chaque trimestre est dû au milieu de celui-ci. Les factures sont adressées par courrier.
- Tout trimestre entamé est dû dans sa totalité.
- Les inscriptions sont valables pour l'année scolaire. Tout désistement doit être signalé par courrier au Directeur avant le début du trimestre.

24) Halte-Garderie

A partir du mois d'août 2004 et en raison de la mise en œuvre de la Prestation de Service Unique, la participation horaire des familles est calculée en fonction du barème obligatoire défini au niveau national par la CAF, sur la base du revenu net imposable tel que figurant sur le dernier avis d'imposition avant abattement des 10 et 20 % ou des frais réels.

Une majoration horaire de 30 % est appliquée aux non-résidents de Wolfisheim. Elle remplace la cotisation forfaitaire annuelle qui était auparavant demandée à chaque famille.

25) Bibliothèque

Depuis la mise en place du « Pass Bibliothèque » le 7 décembre 2007, les tarifs font l'objet d'une tarification unique par la CUS pour les 22 bibliothèques du réseau PASS'relle.

Cependant, dans le cadre de la régie de recettes bibliothèque municipale, les pénalités suivantes restent dues :

- pénalité pour livres abîmés ou perdus : prix d'achat des livres concernés ou leur remplacement à neuf,
- pénalité pour retard dans la restitution des ouvrages prêtés : 1,50 € par semaine, toute semaine entamée étant due.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **adopte les tarifs tels que présentés ci-dessus.**

7) SUBVENTION A L'ASSOCIATION ALSACE ALZHEIMER 67

Dans le cadre du programme culturel, l'association Alsace Alzheimer 67 a assuré une conférence sur la maladie d'Alzheimer le 18 mai 2010.

L'intervention était gratuite, mais la commune souhaite verser une subvention d'un montant de 150 € à l'association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **décide de verser une subvention d'un montant de 150 € à l'association Alsace Alzheimer 67.**

8) CREATION DE POSTES D'AGENTS NON TITULAIRES

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer des postes d'agents non titulaires pour faire face aux besoins suivants :

- assurer le remplacement de deux agents dans les écoles,
- recruter des emplois d'été dans les espaces verts,
- renforcer temporairement le service administratif pendant l'été,
- recruter temporairement un gardien pour le parc du Fort Kléber.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- **de créer un poste d'adjoint technique de 2^e classe non titulaire à raison de 8 heures de service hebdomadaires pour un besoin occasionnel à compter du 17 mai 2010 et de fixer le niveau de rémunération au 1^{er} échelon de ce grade (Indice Brut 297 – Indice Majoré 292).**
- **de créer un poste d'adjoint technique de 2^e classe non titulaire à raison de 24 heures de service hebdomadaire pour un besoin occasionnel à compter du 25 mai 2010 et de fixer le niveau de rémunération au 1^{er} échelon de ce grade (IB 297 – IM 292).**
- **de créer 8 postes d'adjoints techniques de 2^e classe non titulaires à temps complet pour un besoin occasionnel à compter du 5 juillet 2010 et de fixer le niveau de rémunération au 1^{er} échelon de ce grade (IB 297 – IM 292). Les contrats s'échelonnent de juillet à août en alternance.**
- **de créer un poste d'adjoint administratif de 2^e classe non titulaire à temps complet pour un besoin occasionnel à compter du 5 juillet 2010 et de fixer le niveau de rémunération au 1^{er} échelon de ce grade (IB 297 – IM 292).**
- **de créer un poste d'adjoint technique de 2^e classe non titulaire à temps complet pour un besoin occasionnel à compter du 25 juin 2010. Le niveau de rémunération et le grade seront définis ultérieurement.**

Les crédits nécessaires pour ces postes ont été prévus dans le budget 2010.

9) OPERATION JEUNES « BOUGE TON ETE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'opération « Bouge ton été », initiée en 2009 par les communes d'Eckbolsheim et de Wolfisheim, en partenariat avec l'UFCV, à destination des préados âgés de 11 à 14 ans, est reconduite en 2010.

Semaine du 19 au 23 juillet

Projet : Activités nautiques et VTT à la base nautique de Mittersheim (dépt 57).

Hébergement : En Chambre équipée en sanitaire.

Repas : Livré par un traiteur local.

Activités : Voile, planche à voile, kayak, canoë, initiation au ski nautique, plage, VTT, veillées ...

Trajet : En mini Bus

Tarif du séjour : 264€

Subvention communale : 79 €

Prix pour les familles : 185 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **approuve l'organisation de l'opération « Bouge ton été »,**
- **approuve les tarifs proposés.**

10) ANTENNE SFR

Par délibération du Conseil Municipal du 19/02/1998 et pour faire suite à la demande de SFR, la commune avait autorisé l'implantation d'un pylône SFR à l'arrière de la rangée des peupliers du CSC, ainsi que la mise en place d'un local technique au pied du pylône. L'ensemble de ces équipements représente une surface totale au sol de 70 m². A cet effet, un bail avait été signé entre la commune et SFR pour une durée de 12 ans non renouvelable, dont l'échéance a eu lieu le 16/04/2010.

Pour toute la durée de la précédente convention, la commune a perçu de SFR : 22 867,35 € (150 000 frs) la première année et 381,12 € (2 500 frs) les années suivantes avec indexation de cette redevance sur l'indice du coût de la construction.

Soit au total : 22 867,35 € + 4 927,77 € = **27 795,12 €** ce qui représente un loyer annuel de 2316,26 € (15 193,66 frs).

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le renouvellement de la convention avec la société SFR pour une durée de 12 ans, avec une tacite reconduction pour une durée de 6 ans.

La redevance annuelle a été négociée à **4 500 euros** avec une revalorisation de 2% par an soit **60 400 € pour les douze ans.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité :

- **approuve les termes de la convention tels que décrits ci-dessus,**
- **autorise Mr le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.**

11) ANTENNE ORANGE

Par délibération du conseil municipal du 04/10/1999, la commune avait accédé à la demande d'Orange qui sollicitait l'autorisation d'implanter une baie radio Itinériss sur le pylône SFR existant et la mise en place d'un local technique d'environ 20 m². A cet effet, une convention d'occupation entre la commune et Orange avait été signée pour une durée de 11 ans, dont l'échéance a eu lieu le 16/04/2010.

Pour toute la durée de la précédente convention, Orange a versé à la commune: **18 293,88 €**(120 000 frs) en un seul et unique paiement. Ce qui représente un loyer annuel de 1 524,49 € (10 000 frs).

Il est proposé au conseil Municipal de renouveler la convention avec la société Orange, pour une durée de 12 ans, avec une tacite reconduction pour une durée de 6 ans. La redevance annuelle serait fixée à **3150 €** (soit 70% de la redevance perçue pour SFR), avec une revalorisation de 2% par an soit **42 280 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **approuve les termes de la convention tels que décrits ci-dessus,**
- **autorise Mr le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.**

12) CONVENTION ETUDES ASSURANCES

Les contrats d'assurance de la commune arrivent à échéance fin 2010.

La commune souhaite à nouveau conclure un contrat d'assistance avec une société spécialisée qui se chargera d'analyser l'existant et de mettre en place une consultation auprès de différentes compagnies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **décide de conclure une convention d'assistance à la passation de marchés publics d'assurances avec la société RISK PARTENAIRES pour un montant de 2 332,00 € TTC,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.**

13) PROGRAMME 2010-2012 DE TRAVAUX DE RESTAURATION DES COURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA CUS

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 adoptée par le Conseil et par le Parlement européen définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen. Elle donne la priorité à la protection de l'environnement, en demandant de veiller à la non-dégradation de la qualité des eaux et d'atteindre d'ici 2015 un bon état écologique et chimique pour tous les milieux aquatiques naturels.

Dans ce cadre, des plans de gestion ou des SAGEECE ont été élaborés pour les cours d'eau non domaniaux situés sur le territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg. Ces plans de gestion ont recensé les problèmes rencontrés et proposent des travaux permettant d'améliorer à la fois la qualité biologique et chimique de ces cours d'eau. Ces travaux sont réalisés par tronçons depuis 2006 et sont subventionnables à hauteur de 60 % par l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Un marché de maîtrise d'œuvre des travaux portant sur la période 2010-2014 a été attribué en 2009 et a permis de définir en particulier les projets de travaux 2010-2012 faisant l'objet de la présente délibération. Des contacts seront pris avec la Région Alsace, susceptible de subventionner certains projets à partir du moment où ils contribuent à la création d'une trame écologique.

I. Mise en œuvre du programme de restauration des cours d'eau

Les travaux qui sont programmés pendant la saison 2010-2012 sont les suivants :

- Restauration du lit de la Souffel à Reichstett dans son ancien lit, permettant au cours d'eau de s'exprimer librement et de solliciter régulièrement le lit majeur lors des crues sur une longueur de 450 m environ. Le projet sera complété par la création de mares aux deux extrémités du site et de plantations d'arbres et arbustes.
- Restauration des berges du lit de la Souffel à l'aval de Mundolsheim sur 760 m environ dans les secteurs où le cours d'eau est encaissé avec diversification des écoulements et création d'un réseau de mares.
- Restauration en première phase de la partie aval du Canal des Français à la Robertsau, de la rue de la Renaissance jusqu'à la jonction avec le Hellwasser, avec une alimentation phréatique et création de milieux humides dans la partie aval, restauration des étangs du Pourtalès.
- Restauration du Muhlbach de Koenigshoffen avec travaux de restauration des berges artificialisées, de végétalisation des banquettes apparues lors de l'ouverture des trois vannes (moulin de la Chartreuse, l'amont du CREPS, jonction avec le canal de dérivation) et aménagements de ces ouvrages pour assurer la franchissabilité piscicole. La réouverture de la partie couverte du Muhlbach au droit du CREPS est prévue ainsi que des travaux pour le maintien de l'alimentation en eau du fossé du Lautertrang.
- Restauration de l'Ostwaldergraben ainsi que du couloir de l'emprise des lignes à haute tension, adjacent au cours d'eau, en contrebas de la rue Laennec dans le quartier de la Montagne Verte, par suppression du merlon de terre longeant le cours d'eau, diversification des écoulements de l'Ostwaldergraben, création de mares favorables à la recolonisation du crapaud vert, et en collaboration avec le service assainissement et l'ENGEES, aménagement

expérimental de filtres végétalisés pour prétraiter les eaux issues de trois déversoirs d'eau pluviales et d'un déversoir d'orage avant rejet dans l'Ostwaldergraben.

- Restauration globale du lit du Neubaechel sur 1250 ml en amont d'Eckwersheim, actuellement très encaissé, par création d'une zone de divagation du cours d'eau de 6 m de large avec plantations ponctuelles d'hélophytes dans cette zone, retalutage des berges, plantation par bosquets des berges en arbres et arbustes.
- Création de deux ouvrages de sur-inondation du Neubaechel en amont d'Eckwersheim en vue d'assurer la protection de la commune contre les crues.
- Déviation du lit du Neubaechel à l'aval du canal de la Marne au Rhin sur le ban d'Eckwersheim pour faciliter les écoulements et réduire l'envasement à l'amont; création d'une zone humide dans l'anse créée.
- **Restauration et diversification de la ripisylve des Muhlbach d'Oberschaeffolsheim et de Wolfisheim-Eckbolsheim par plantations d'arbres et d'arbustes adaptés aux bords de berges.**

Le coût de ces travaux est estimé à 1 644 000 € H.T

II. Acquisition et indemnisation des terrains d'emprise des projets de restauration de cours d'eau.

Dans les cas où les projets de restauration modifient l'usage des terrains appartenant à des propriétaires privés (cas des travaux sur la Souffel et le Neubaechel, touchant des terres agricoles), l'agence de l'eau Rhin-Meuse, qui subventionne ces travaux, demande que les terrains touchés soient acquis par la collectivité afin de garantir la pérennité de l'opération.

Des indemnités seront versées aux agriculteurs dans le cas où la réalisation du projet de restauration de cours d'eau ne leur permet plus de poursuivre l'exploitation des terrains concernés. Ces indemnisations sont estimées à 62 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **émet un avis favorable sur ce programme.**

Clôture de la séance :

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées et aucun membre ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à dix-neuf heures trente minutes.

Approbation et signature du procès-verbal :

Le présent procès-verbal ayant été approuvé, après lecture faite, a été signé par les Membres suivants :

Les Adjoints :

Les Membres :

Affichage du compte-rendu sommaire :

Monsieur le Maire soussigné constate que le compte-rendu de la séance du vingt-quatre juin deux mil dix, comprenant les délibérations prises par le Conseil Municipal dans ladite séance, a été affiché le premier juillet deux mil dix à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-

Fait et délibéré les
Jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire
Eric AMIET